

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<u>en exercice :</u>	15
<u>présents :</u>	14
<u>votants :</u>	15

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 19h30

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETTOUREIX

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2026

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENTE EXCUSEE : Mme CABIROL Marie-Pierre pouvoir à Mme BANULS Estelle **ABSENT :** /

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. DURAND Geoffrey a été nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026-66 / 3.3 : TENNIS COUVERT : ADOPTION DU REGLEMENT D'UTILISATION :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection du terrain de tennis désormais à l'intérieur du bâtiment photovoltaïque sont terminés.

Il rappelle que cet équipement pourra être utilisé par :

- Les licenciés du Club Athlétique Ribéracois section Tennis ;
- Les établissements scolaires de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, pendant le temps scolaire et pour développer l'apprentissage du tennis avec la possibilité d'intervention du moniteur du club ou pour la pratique d'autres activités ;
- Les centres de loisirs de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois avec la possibilité d'intervention du moniteur du club ou pour la pratique d'autres activités ;
- Des tiers extérieurs, licenciés ou non via l'outil de réservation fédérale.

Afin d'assurer le bon fonctionnement et la bonne utilisation de cet équipement, Monsieur le Maire présente un projet de règlement d'utilisation dont il donne lecture aux élus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** le règlement d'utilisation du terrain de tennis, annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 06 juillet 2026
Le Maire, Patrick LACHAUD

Le secrétaire de séance
M. DURAND Geoffrey

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 08/07/2026

Et de la publication, le 08/07/2026

Le Maire Patrick LACHAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

